

Association «Les P'tits Cœurs de Saintonge»
23 rue du Collège BP 7
17250 SAINT PORCHAIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH



2016-2017

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1) UNE STRUTURE, UN CONTEXTE, UN FONCTIONNEMENT

- Présentation générale de l'association et du territoire
- Le public
- L'équipe, composition et rôles
- Les locaux
- La restauration
- Le budget
- Les équipements
- Les partenaires
- Les tarifs
- Les ouvertures et horaires d'accueil
- Les modalités d'inscription

2) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ASSOCIATION

3) DES AXES D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE (objectifs, moyens, évaluation)

4) ÉVALUATION

5) CONCLUSION

ANNEXE

Annexe 1 : une journée type à l'accueil de loisirs

Annexe 2 : fiche de réunion bilan

PRÉAMBULE

S'inspirant du projet éducatif de l'organisateur, l'association « les p'tits cœurs de Saintonge », ce document met en avant la démarche pédagogique de l'équipe qui l'a réalisé. Il résulte d'une réflexion et d'une préparation collective qui traduit l'engagement de l'équipe à permettre aux enfants qui fréquentent l'accueil de de Loisirs de devenir l'adulte de demain.

La lisibilité du projet de la structure et l'implication des animateurs dans la réflexion de celui-ci sont des conditions impératives à la qualité du travail accompli. Ce document présente le socle de référence qui détermine le sens et les conditions des actions. Il guide les pratiques de l'ensemble de l'équipe pédagogique et se veut être le reflet du fonctionnement de la structure.

« Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il permet de **DONNER DU SENS** aux activités et projets proposés et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ». *Extrait du mémo guide de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.*

1) UNE STRUCTURE, UN CONTEXTE, UN FONCTIONNEMENT

a) Présentation de l'association et du territoire

L'accueil de loisirs « Les P'tits Cœurs de Saintonge » est géré par une association de loi 1901 créée en décembre 2009 et dirigée par des bénévoles. Son Président, Monsieur BROCCO Philippe, est entouré de 17 membres du conseil d'administration dont 6 font partie du bureau.

L'accueil de loisirs se situe dans la commune de Saint-Porchaire située en plein cœur de la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge. La CDC est une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) localisée au centre du département de la Charente Maritime, entre Saintes et Rochefort. Elle est traversée par le fleuve Charente et Arnoult et par l'autoroute des oiseaux qui relie ces deux villes.

La CDC est composée de 18 communes qui partagent une même dynamique, une même volonté de mise en valeur des atouts et forces de chacune, tout en préservant leur propre identité. C'est un territoire riche d'un patrimoine historique, architectural et environnemental où il fait bon vivre.

C'est dans un contexte de développement d'une politique éducative locale (représentée par le PEL) en faveur des familles et des enfants que la maison de l'enfance, dans laquelle se trouve l'accueil de loisirs, est sortie de terre en 2010 à Saint-Porchaire. Elle est ainsi devenue l'espace phare de la politique enfance menée sur le territoire.

L'association se présente sous deux pôles d'actions pendant les temps périscolaires et extrascolaire :

- Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement
- Gestion du secteur jeunesse

b) Le public

L'accueil de loisirs peut recevoir 100 enfants âgés de 3 à 12 ans quelles que soient leurs origines et leurs capacités physiques et morales. Les enfants âgés 2 ans et demi peuvent être accueillis sur le centre à partir du moment où ils sont inscrits à l'école. Sont prioritaires les enfants de la Communauté de Communes. Etant donné l'écart d'âge et afin de respecter le rythme de vie, la diversité de leurs besoins physiologiques et leurs centres d'intérêts, les enfants sont répartis en trois groupes :

- Les 3-5 ans
- Les 6-8 ans
- Les 9-12 ans

Un animateur référent est attribué à chacune des tranches d'âges afin d'assurer la cohérence dans les actions éducatives et d'être identifié en tant que tel par les enfants et les familles. Les enfants porteurs de handicap sont accueillis. L'équipe pédagogique, en lien avec les parents, met en place un accueil adapté (encadrement, activité, rythme de l'enfant...). Un animateur référent est désigné pour s'en occuper particulièrement et être en lien avec la famille.

c) L'équipe

L'équipe d'encadrement varie en fonction des périodes et du nombre d'enfants inscrits. De manière permanente, l'équipe se compose :

- D'une directrice titulaire du BAFD et du BPJEPS Loisirs Tous Publics (en cours)
- D'une animatrice/directrice adjointe (selon les besoins) titulaire du BAFA et en cours de validation BAFD.
- De trois animatrices et un animateur titulaires du BAFA et CAP petite enfance
- D'une animatrice non qualifiée
- D'une comptable
- D'un agent technique

Le rôle de chacun

La directrice : elle est la responsable administrative et pédagogique de l'ALSH. Elle est vigilante, présente et disponible à tous moments.

Gestion administrative : c'est la responsable vis-à-vis des autorités de tutelle. Elle déclare l'accueil, les locaux et l'équipe pédagogique auprès de Jeunesse et Sports. Elle est en contact avec les membres du bureau, la CDC et les autres partenaires pour le fonctionnement et les autorisations nécessaires. Elle prépare les budgets de chaque période, rédige les documents obligatoires, créer des outils pour le bon fonctionnement de la structure...

Animation de l'équipe pédagogique : la directrice est chargée de constituer l'équipe d'animation et de lui transmettre les objectifs pédagogiques et le mode de fonctionnement du centre. Elle implique l'équipe dans la réalisation et la mise en œuvre du projet pédagogique. Pendant la préparation, elle est présente pour accompagner les animateurs et répondre à leurs questions. Elle veille à ce que les activités et les projets proposés respectent les objectifs pédagogiques. Elle participe à l'évaluation des activités et à l'organisation de la vie quotidienne. Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants et de son équipe. Elle doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe et une cohérence dans les actions éducatives. Elle organise et anime des réunions de concertation de manière régulière. Elle est aussi animatrice auprès des enfants par la menée de projets.

La communication : la directrice est à l'écoute de son équipe, des enfants et des familles. Elle est chargée de faire le lien et de transmettre les informations entre les différents acteurs qui agissent sur l'accueil de loisirs.

Elle veille à la bonne diffusion des informations par des moyens de communication adaptés aux enfants et aux familles (affichages, flyers, site internet, facebook).

Formation et évaluation des animateurs et des stagiaires : la directrice organise des temps de formation et de réflexion pour l'équipe concernant des points spécifiques (conduite à tenir en cas d'accident, d'incendie, réglementation, méthodologie de projet...). Elle accompagne et évalue les animateurs stagiaires en proposant un suivi adapté qui répond à leurs besoins.

Les animateurs : tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des expériences, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être propres à chacun. Mais chaque différence est un atout qu'il suffit d'exploiter et de mettre à profit pour s'enrichir les uns les autres.

L'essentiel est de partager des valeurs communes pour un objectif commun : permettre aux enfants de devenir l'adulte de demain.

Chaque animateur :

- Accueille de manière individualisée l'enfant et sa famille
- Privilégie la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe comme avec les familles
- Aménage les espaces avec les enfants en tenant compte de leur âge et de leurs besoins
- Garantit de la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Participe de manière active aux réunions de préparation, de concertation et de bilan
- Elabore des projets d'activités (d'animations) en cohérence avec le projet pédagogique
- S'enrichit de la vie collective et des expériences des autres animateurs
- Prend des initiatives et est force de proposition
- Adopte un comportement ferme et objectif lors de la résolution de conflits (dialogue individuel, proposition de solutions), est médiateur et juste
- est référent et garant du respect des règles de vie
- est disponible et à l'écoute des enfants

L'agent technique : il participe au bon fonctionnement de la structure en appliquant le protocole d'hygiène mis en place par la direction. Il est garant de l'entretien des locaux et de la restauration. Les échanges au quotidien permettront d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

La comptable : elle assure la gestion comptable de la structure et est en lien étroit avec l'experte comptable, la direction et le président de l'association.

d) Les locaux

L'accueil de loisirs est implanté dans les locaux de la maison de l'enfance. L'équipe d'animation, les enfants et les familles peuvent évoluer dans une structure qui se compose de :

- une salle de motricité et de sieste pour les 3-5 ans
- une salle d'activités et de mise en place d'endroits symboliques pour les 3-5 ans
- une grande salle d'activités et de spectacle pour les 6-8 ans et les 9-12 ans
- un réfectoire et une cuisine
- un grand hall d'accueil
- trois blocs sanitaires (deux à l'intérieur, un à l'extérieur)
- une salle du personnel
- un local technique
- le bureau de la direction
- le bureau de la comptable
- deux régies matériels de camping, de récupération et de jeux extérieurs
- trois préaux.

- **La restauration**

Les repas sont préparés et livrés quotidiennement par la société ACSSENT (Sainte-Gemme). Ils sont réceptionnés par l'agent technique ou la direction qui ont suivi une formation HACCP. Les repas se déroulent dans le réfectoire de la structure. Les mercredis, un seul service est assuré et deux pendant les périodes de vacances (un à 11h30 et le second à 12h30). Concernant l'organisation des repas, les animateurs sont répartis de façon égale aux tables (un par table) et deux sont désignés à chaque repas pour assurer le service. Les autres étant assis avec les enfants, la gestion et les échanges avec eux s'effectuent de manière agréable.

C'est un temps de convivialité entre les animateurs et les enfants qui est à exploiter mais c'est aussi un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré et de ne pas gaspiller. Les goûts des enfants sont respectés tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

- **Le budget**

L'accueil de loisirs dispose d'un budget pédagogique. La somme allouée au fonctionnement de la structure est calculé sur la base de 2,5 euros par jour et par enfant. Elle permet à la direction de répartir les dépenses en petit matériel, goûters, sorties et autre financement propre aux actions d'animation menées durant l'année.

- **Les équipements**

L'ensemble des équipements à disposition de l'ALSH sont des espaces qui permettent d'élargir les animations et de profiter des ressources de la commune :

- Un espace clôturé attenant aux locaux, qui comprend deux aires de jeux adaptées aux tranches d'âges
- Un city stade situé à quelques mètres du centre
- Un terrain de football
- Une forêt (château de la Roche Courbon) à environ 35 minutes à pied

- **Les partenaires**

La Communauté de Communes, sous l'impulsion de son Président, est un partenaire fondamental pour la structure, tant dans les moyens financiers (subvention et mise à disposition des locaux de la maison de l'enfance) que dans les moyens humains (accompagnement, démarche éducative globale souhaitée par les élus).

Un autre partenaire, tout aussi important pour le bon fonctionnement de la structure, est la CAF (Caisse Allocations Familiales). Associée à l'ensemble des projets petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, cette dernière est à la fois initiatrice d'actions de terrain, facilitatrice de réalisation de projets et observatrice de la cohérence éducative développée sur le territoire. La CAF soutient aussi la structure à travers des apports techniques et financiers, et des demandes de subvention (pour les séjours par exemple). La MSA (Mutualité Sociale Agricole) fait également partie des partenaires financiers .

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de par son agrément délivré à l'accueil de loisirs, est un partenaire essentiel. De plus, le lien avec la DDCS est obligatoire vis-à-vis de la bonne application législative et réglementaire sur la structure.

Le Conseil Général de Charente Maritime coordonne certaines actions au sein du territoire via la délégation territoriale hébergée dans la maison de l'enfance à St Porchaire à travers plusieurs services comme la PMI.

L'existence de la maison de l'enfance permet à l'accueil de loisirs d'entretenir des liens directs avec des partenaires tels que :

- La crèche multi-accueil gérée par l'association Les P'tites Coccinelles (création d'une passerelle) ;
- Le secteur jeunesse ;
- Le relais assistantes maternelles (RAM);
- Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) géré par l'association Les P'tits Loups ;
- La permanence des assistantes sociales du Conseil Général.

Ponctuellement, la structure participe à des rencontres inter-centres avec les 3 autres accueils de loisirs du territoire (Tom Pouce de Nieul lès Saintes, Les P'tites Canailles de La Vallée et tout récemment les p'tites mésanges de St Radegonde).

Enfin, un partenaire à ne pas oublier, les familles, qui accordent à l'équipe pédagogique toute leur confiance.

• Les tarifs

L'accueil de loisirs accueille les enfants à la journée ou à la demi-journée avec ou sans le repas. Les tarifs sont validés par délibération du conseil d'administration et établis en fonction du quotient familial déterminé par la CAF.

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	6 euros	5,50 euros	3,50 euros
301 à 500	8 euros	6,50 euros	4 euros
501 à 759	9,50 euros	8 euros	4,50 euros
760 à 1000	10,50 euros	8,50 euros	5 euros
+ 1000 et affiliés CAF	11,50 euros	9 euros	5,50 euros
Hors CAF (MSA/RSI)	13 euros	10 euros	6,50 euros
Hors CDC	14 euros	11 euros	7,50 euros

Chaque année, une adhésion à l'association d'un montant de 15 euros est facturée aux familles.

• Les ouvertures et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis après-midis (dès 11h45) et pendant les vacances scolaires (sauf période du Nouvel An et une semaine en Août). La structure ouvre ses portes de 7h à 19h avec une garderie payante de 1 euro de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h.

Accueil du matin : de 7h à 9h

Accueil avant le repas : de 11h30 à 12h

Accueil après le repas : de 13h30 à 14h

Accueil du soir : de 16h30 à 19h

L'amplitude horaire et cette souplesse d'accueil permet de satisfaire les familles et de respecter le rythme de l'enfant. Il est demandé aux familles de ne pas emmener leur enfant après 9h pour le bon déroulement des animations.

- **Les modalités d'inscription**

Les inscriptions et réservations s'effectuent directement sur la structure par la direction. A cet effet, des permanences sont assurées les mardis, les jeudis et les vendredis de 9h à 13h et le mercredi toute la journée pendant la période scolaire et du lundi au vendredi toute la journée lors des vacances scolaires.

Au début d'une nouvelle année scolaire, un calendrier des dates importantes concernant les inscriptions est distribué aux familles.

Pour chaque inscription, le programme et le calendrier des inscriptions (grille) sont disponibles au centre et sur le site internet (www.mde-saintporchaire.fr) une à deux semaines avant la date de début des inscriptions. *Exemple : pour les vacances de printemps : sortie du programme le 16 mars, début des inscriptions le 22 mars, début des vacances le 11 avril.*

Les inscriptions des mercredis scolaires de l'année à venir débutent fin Août avec l'obligation de compléter un nouveau « dossier enfant » pour l'année à venir et ce, à chaque nouvelle année scolaire.

Les inscriptions des petites vacances ont lieu deux semaines avant la période. Les familles doivent fournir le calendrier d'inscription relatif à la tranche d'âge de leur enfant, le dater et le signer.

Les inscriptions des vacances d'été ont lieu un samedi matin (fin mai généralement). Les familles doivent se munir du calendrier d'inscription complété et d'un mode de paiement. En effet, seules les grandes vacances et les vacances de Noël sont payables d'avance.

Lors d'une première inscription, les familles reçoivent le règlement intérieur et doivent compléter et retourner le « dossier enfant » avant le premier jour de fréquentation de l'enfant et y joindre :

- Attestation Quotient Familial avec numéro allocataire CAF, si attestation manquante, le tarif le plus élevé sera appliqué
- Photocopies de l'attestation d'assuré social et de la carte vitale
- Photocopie des certificats de vaccinations à jour
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile au nom de l'enfant
- Bons vacances MSA
- 1 photo d'identité de l'enfant
- Justificatif d'inscription à l'école si l'enfant est âgé de moins de 3ans.

L'absence de l'enfant doit être signalée par écrit, 7 jours avant le jour d'accueil. Toute absence non communiquée dans les délais sera facturée en totalité, sauf justifiée par un certificat médical donné dans les 48 heures.

2) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ASSOCIATION

Vivre ensemble dans le respect de chacun : apprendre aux enfants à vivre en groupe, à se socialiser en permettant à chacun de trouver sa place et de s'épanouir.

Mettre en place un accueil généraliste sans discrimination dans la mesure des compétences et des moyens de l'accueil de loisirs.

Permettre aux enfants d'être au cœur de leurs loisirs : leur permettre d'être force de proposition, de stimuler leur créativité.

Impliquer les parents dans les projets et la vie associative : favoriser les échanges avec les parents pour les impliquer dans les actions et les manifestations mises en place par l'association, créer des temps d'échanges avec et entre les parents.

Travail en partenariat avec les autres structures de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

<p style="text-align: center;">Développer l'autonomie et la responsabilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'enfant dans la réalisation de leurs projets, l'enfant comme codécideur. • Possibilité de choisir entre plusieurs activités et faire en sorte que l'animateur s'adapte aux besoins des enfants et non l'inverse. • Offrir des temps et des espaces pour permettre à l'enfant de s'exprimer sur ses envies (arbre à souhaits, forum...) • Favoriser la pédagogie du « laisser faire ». • Responsabiliser les enfants en les rendant acteurs de la vie quotidienne et des leurs activités • Instaurer des relations de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants prennent ils leurs marques et sont-ils en capacité de mener des actions sans l'aide de l'adulte ? Sont-ils en capacité de faire seuls ? • Le libre choix est-il respecté ? • Comment sont gérés les enfants qui ne souhaitent pas participer ? Que leur est-il proposé ? • Le «laisser faire» est-il pris en compte ? A quelle fréquence ? • Des projets de long terme sont-ils proposés afin de permettre à l'enfant de s'engager ?
<p style="text-align: center;">Privilégier des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des règles de vie et les négocier au quotidien. • Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives. • Proposer des jeux et des activités basés sur la coopération et la solidarité. • Favoriser l'entraide entre petits et grands. • Mettre en place des temps où les tranches d'âges sont mélangées. • Proposer des thématiques spécifiques faisant appel aux notions de respect et de partage (handicap, tous unis pour agir, ensemble on va plus loin...). • Organiser des partenariats avec les autres structures du territoire (ALSH, EHPAD, associations...) • Rendre les enfants responsables et autonomes en leur confiant des missions collectives valorisantes. • Accompagner les enfants dans la préparation d'activités de la manière la plus autonome qu'il soit en mettant à disposition des moyens d'effectuer leurs propres démarches. • Mettre en place des séjours et des stages pour permettre l'esprit de groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants se sont-ils appropriés les règles de vie ? • Ont-ils participé activement à leur élaboration ? • Des jeux coopératifs ont-ils été proposés ? A quelle fréquence ? • Les enfants sont-ils en demande de temps avec la tranche d'âge opposée ? • A quelle fréquence ces temps sont-ils proposés ? • Y'a t'il une modification dans les comportements des enfants suite aux thématiques spécifiques ? • Les enfants sont-ils dans une démarche solidaire et d'entraide lors des échanges avec les autres structures ? • Les enfants sont-ils capables d'arriver à un but commun en additionnant les compétences de chacun ? • Lors des séjours et des stages, la cohésion de groupe est-elle atteinte ? Au bout de combien de temps ?

**PERMETTRE A L'ENFANT DE S'ÉPANOUIR DANS SON ENVIRONNEMENT
HABITUEL OU INHABITUEL**

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
<p style="text-align: center;">Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter ses acquis par l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être. • Favoriser l'accès à la culture par l'organisation de sorties et par la mise en place de différentes pratiques (artistiques, sportives, d'expression...) • S'enrichir de l'ensemble des cultures en présence et encourager le partenariat avec les structures du territoire (secteur jeunesse, crèche, ehpad..) • Eveiller la curiosité par la mise en place de différents projets (intergénérationnels création d'un journal, participation à des événements artistiques sur le territoire...) • Susciter de nouvelles découvertes en étant toujours à la recherche de nouveautés en terme de thèmes, de sorties ou d'intervenants. • Organiser des sorties visant à faire découvrir le patrimoine local et participer à l'animation locale (marché de Noël...) • Eviter les répétitions dans les plannings • Mise en place de projets culturels dans lesquels les enfants peuvent s'inscrire dans la continuité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants découvrent-ils de nouveaux savoir-faire ? Acquièrent-ils de nouvelles connaissances ? • Quels sont les retours des enfants sur les sorties ? • Font-ils des demandes en matière de sorties culturelles ? • Se comportent-ils de la même manière au centre et lors des partenariats ? • Les projets avec les différentes structures du territoire sont-ils réalisés à la demande des enfants ? En sont-ils les organisateurs ? • Quels sont les retours des enfants sur la programmation ? Et des familles ? • Les enfants participant à des projets de long terme ont-ils montré des changements de comportement ?
<p style="text-align: center;">Favoriser un comportement éco- citoyen (EEDD)*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable • Sensibiliser les enfants à cette notion par la mise en place d'un projet de long terme (enfants désignés comme ambassadeurs de l'environnement pour appliquer et transmettre les actions éco-citoyennes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les éco-gestes dans la vie quotidienne sont-ils mis en place ? Sont-ils respectés et suivis ? • Les enfants ont-ils pris part au projet ? Donnent-ils du sens à tout cela ? • Les actions éco-citoyennes sont-elles à l'initiative des enfants ?

<p>*Education à l'Environnement et au Développement Durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des enfants dans les actes de la vie quotidienne par des eco-gestes (construction de bacs de tri des déchets et bacs de troc, lutte contre le gaspillage alimentaire, économie d'énergie, utilisation de brouillon, activités faisant appel à des matériaux de récup...). • Partenariat avec la déchetterie de Plassay et la CDC. • Création d'une charte des éco-gestes et mise en place d'une signalétique visant à changer les comportements. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de l'EEEDD dans la structure impulsée par le projet « tout le monde a droit à une seconde chance, les déchets aussi » perdure-t-elle ? De quelle manière ? • Les actions des enfants sont-elles reconnues sur le territoire ? • Les activités réalisées avec de la récup sont-elles nombreuses ?
---	---	---

DÉVELOPPER LA RELATION FAMILLES/ALSH

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
<p>Permettre le dialogue entre l'équipe et les familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une communication constante en s'appuyant sur le visuel (affiches, flyers) et les nouvelles technologies (site internet, facebook) autour du quotidien des enfants. • Consolider l'image de l'association en entretenant des relations de qualité. • Présence d'un animateur et de la direction sur chaque temps d'accueil. • Instauration d'animateurs référents pour chaque tranche d'âge pour assurer un suivi permanent et cohérent des enfants. • Adopter une attitude conviviale et accueillante. • Etre disponible et à l'écoute des familles • Rassurer les familles et instaurer un climat de confiance en privilégiant les échanges individuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles sont-elles en confiance ? • Ont-elles repéré les animateurs référents du groupe de leur enfant ? • Les familles ont-elles identifié les moyens de communication ? • L'équipe échange t-elle et répond-elle aux questions des familles ? • L'attitude de l'équipe est-elle suffisamment conviviale ? • Les familles font elles des retours concernant l'organisation de la structure ? L'accueil ?

<p>Favoriser l'implication des familles dans la vie du centre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les familles aux projets spécifiques (organisation de temps forts, spectacles, expositions, inauguration, appel aux dons...). • Tenir informée les familles en développant des moyens de communication accessibles et ludiques. • Valoriser les savoir-faire des parents (accompagnement et participation aux activités, sorties et stages) • Création d'outils permettant aux familles d'exprimer leurs souhaits, remarques ou propositions (arbre à souhaits, QCM) • Organisation de rencontre parents/enfants/animateurs autour des jeux de sociétés (entre 18h et 19h) les jours de sorties 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de temps forts ont été organisés sur l'année ? Combien de familles participantes ? • Les familles sont-elles force de proposition concernant la vie de l'accueil de loisirs ? • Dans quels projets les familles ont-elles été impliquées ? A quel niveau ? • Les moyens de communication sont-ils adaptés et visibles ? • Les familles utilisent elles l'arbre à souhaits ? • Ont-elles répondu au QCM ? Combien ?
--	--	---

4) ÉVALUATION

L'évaluation permet de savoir si les objectifs pédagogiques ont été atteints et de vérifier si les moyens mis en oeuvre pour leurs réalisations ont été efficaces. L'évaluation vise donc à apprécier :

- la pertinence de l'action
- l'efficacité de l'action
- l'efficience (les effets obtenus)
- l'utilité
- la cohérence

Qui évalue ? La direction et l'équipe d'animation

Comment ? L'évaluation a lieu tout au long de l'accueil par différents moyens :

- Pendant l'activité : observation des animateurs pour savoir si les enfants sont satisfaits
- Pendant les moments de vie collective (hygiène, repas)
- Pendant les bilans où les enfants sont invités à s'exprimer
- Pendant les réunions d'équipe chaque premier mercredi du mois et les jeudis de chaque semaine de vacances
- En discutant avec les parents et les bénévoles de l'association

L'évaluation sera mise en place :

- Pour suivre les actions de terrain
- Pour mesurer la pertinence du projet pédagogique

Elle concernera :

- Le public : évaluer la participation et l'implication des enfants lors des activités mais aussi dans la vie quotidienne de la structure. Les points enfants abordés lors des réunions permettront à l'équipe pédagogique d'évaluer leur évolution à moyen et long terme.
- L'équipe : les principaux axes issus du présent projet devront guider le travail de l'ensemble de l'équipe. Des réunions permettront d'évaluer les actions menées de manière régulière, d'ajuster les pratiques d'animation en définissant davantage les rôles et missions des membres de l'équipe.
- Les familles : les discussions contribueront à une évaluation orale de la part des familles. Les rencontres constituent des échanges bénéfiques à l'équipe comme aux familles. Le QCM mis à disposition sur le site permet aux familles d'évaluer quelques points concernant la structure.
- Les projets : chaque projet mené sera évalué selon différents procédés avec le public afin de mesurer le degré de satisfaction, des apports. Des auto-évaluations des animateurs compléteront l'analyse des objectifs prédéfinis et permettra d'améliorer l'action quotidienne.
- Le projet pédagogique : l'évaluation constitue un axe important dans le suivi du présent projet. Il paraît nécessaire de vérifier régulièrement qu'il soit applicable et accepté. Il devra guider chacun, guider notre travail commun et nous permettre de connaître ses limites.

5) CONCLUSION

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion collective, d'expériences et de valeurs qui place l'enfant au cœur des actions éducatives pour lui permettre de devenir l'adulte de demain. Il traduit l'engagement de l'équipe et lui permet de trouver un cadre de travail enrichissant et dynamique au service des enfants.

C'est un outil de travail, un document de référence, un cadre pour l'organisation et le bon fonctionnement.

Il n'est jamais terminé et peut être modifié par les éléments qui prennent vie tout au long de l'année.